

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Ont donné procuration :

Date de la convocation : 04/09/2026

Secrétaire de séance : Angélique SALZE

En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour	12
Contre	2
Abstention	1

Objet : *Règlement intérieur des temps périscolaires et de l'accueil collectif de mineurs de Montpeyroux 2026-2027*

DEL 20260910-034

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L216-1 portant sur l'organisation des activités dans les établissements ;

Vu le projet de du règlement intérieur des activités péri et extrascolaires annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce règlement intérieur a pour objet d'uniformiser les pratiques, de guider l'ensemble des démarches d'inscriptions et de réservation des activités municipales périscolaires et extrascolaires effectuées par les parents ;

Considérant que ce règlement intérieur vise à garantir le bon fonctionnement de ces activités ;

Considérant que ce règlement et son approbation en conseil municipal ont un caractère obligatoire vis-à-vis de la CAF ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ♦ **APPROUVE** le règlement intérieur des activités péri et extrascolaires 2026-2027 annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire :

Pauline CURTAN

